

gens de sorte que les sidéens ne souffrent pas de discrimination en matière de logement et d'emploi.

Il faut modifier la Loi sur les droits de la personne, comme l'a demandé le comité multipartite sur le SIDA et comme l'a promis le gouvernement actuel. Si nous nous soucions vraiment du traitement des sidéens, nous ne devons pas nous préoccuper uniquement de traitement médical, mais aussi de leurs droits et de leur qualité de vie.

Troisièmement, nous devons nous engager à accroître la recherche destinée à améliorer nos connaissances et à trouver le moyen de faire disparaître cette maladie.

Quatrièmement, nous devons poursuivre notre combat contre le SIDA à l'échelle planétaire. Le Canada doit continuer à aider, surtout les pays en voie de développement, en matière de traitement, d'information et de prévention du SIDA.

Durant la Semaine de sensibilisation au SIDA, je suis persuadé que tous les députés joueront un rôle de premier plan pour aider tous les Canadiens à comprendre que le SIDA concerne toute la collectivité. La sensibilisation au SIDA ne suffit pas. Nous devons nous engager à mettre en oeuvre un plan d'action visant à améliorer les soins accordés aux sidéens et aux séropositifs, et visant à accroître nos travaux de recherche pour faire disparaître cette maladie.

\* \* \*

## DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

### LA LIGUE PARLEMENTAIRE DU PACIFIQUE POUR LA COOPÉRATION ÉDUCATIVE, CULTURELLE ET ÉCONOMIQUE

**M. Robert Wenman (Fraser Valley-Ouest):** Monsieur le Président, conformément à l'article 34 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport sur la réunion préparatoire à la création de la Ligue parlementaire du Pacifique pour la coopération éducative, culturelle et économique qui s'est tenue à Singapour les 26 et 27 septembre dernier.

Cette réunion était extrêmement importante pour le Canada, car le Canada écoule une plus grande part de ses exportations sur les marchés de l'Asie et du Pacifique que dans toute l'Europe. Trois des six marchés du monde les plus importants pour le Canada se trouvent en Asie. Huit des vingt marchés du monde les plus importants pour le

## Affaires courantes

Canada se trouvent dans la région du Pacifique et 42 p. 100 de nos immigrants viennent de cette région.

Donc, la création de cette nouvelle organisation interparlementaire est très importante. Le député de Saint-Denis et moi-même exhortons le Parlement et le gouvernement du Canada à envoyer une délégation à la réunion de fondation qui se tiendra à Canberra en décembre.

Nous demandons instamment au gouvernement et à la présidence de donner suite à ce rapport.

\* \* \*

## JUSTICE ET SOLLICITEUR GÉNÉRAL

### DEUXIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

**M. Bob Horner (Mississauga-Ouest):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le deuxième rapport du Comité permanent de la justice et du Solliciteur général.

• (1530)

Ce rapport, adopté à l'unanimité, est issu de l'examen des versions intégrales, non censurées, des rapports présentés au Service correctionnel du Canada premièrement par M. Weir, concernant l'évasion de Daniel Gingras dans la province de l'Alberta, et deuxièmement par la Commission des enquêtes, concernant un délinquant, Allan Legere, illégalement en liberté dans la province du Nouveau-Brunswick.

Surtout pour clarifier et renforcer les droits et privilèges du Parlement et de ses comités, le comité recommande de modifier la Loi sur la protection des renseignements personnels, la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la preuve au Canada, de manière à exiger d'une institution gouvernementale détenant des dossiers de renseignements personnels de les communiquer intégralement si le Sénat ou la Chambre des communes en ordonne la production.

\* \* \*

## LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

### MESURE MODIFICATIVE

**M. Stan Wilbee (Delta)** demande à présenter le projet de loi C-312, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (citoyens canadiens résidant à l'étranger).

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.